

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-264

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues 09 rue de la Cambette à l'occasion de travaux de renouvellement de branchement réseau gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 07 avril 2026 au 17 avril 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 08 avril 2026 au 10 avril 2026 et s'effectuera par chaussée rétrécie le 07 avril 2026 et du 11 avril 2026 au 17 avril 2026 :

- Rue de la Cambette , au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

